

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Haute Saintonge stockage électricité sur la commune principale de l'AIOT La Petite Motte, La Logette 17270 LE FOUILLOUX.

La référence de votre dossier est A-3-Q2RJFTECN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/11/2023 à 14h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **97858510700011**

Raison sociale **HAUTE SAINTONGE ENERGIES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**105 RUE LA FAYETTE**

**75010 PARIS 10**

## Signataire

Qualité : **Directeur Général**

## Référent

Fonction : **Cheffe de projets**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Haute Saintonge stockage électricité**

Description des activités :

**Création d'une zone de stockage d'électricité et d'un poste de livraison comprenant : - Un poste de livraison préfabriqué en panneaux de béton est installé avec une plateforme périphérique. - Une zone de stockage d'électricité clôturée comprenant : ==> Un local technique métallique préfabriqué de maintenance installé sur un terrain stabilisé compacté et nivelé ==> Trois enceintes métalliques préfabriquées de conversion comprenant du matériel électrique et**

installées chacune sur une fondation ==> Six enceintes de stockage d'énergie électrique comprenant des batteries électrochimiques lithium-ion de stockage d'électricité et installées sur des fondations ==> Une clôture métallique d'une hauteur de 2,00 m maximum intégrant trois portails de 6 m minimum ==> Douze poteaux d'éclairage et de détection incendie par caméra infrarouge ==> L'aménagement des chaussées et des espaces libres (création d'une haie mixte champêtre feuillue). ==> Le maintien en l'état débroussaillé des espaces paysagers.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**La Petite Motte, La Logette**

**17270 LE FOUILLOUX**

X : 456710

Y : 6465597

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 16500 kW	D	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Il n'y aura pas de déchets ou résidus issus de l'exploitation de ce dispositif de stockage d'électricité.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**- Des extincteurs qui seront répartis à l'intérieur de chaque local, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques. Ils seront appropriés aux risques à combattre. - Un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours - Des plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours - Panneau du plan d'intervention qui sera disposé sur les portails à l'entrée de la zone de stockage pour guider les pompiers dans l'opération de secours - Affichage des consignes de sécurité, des dangers, des numéros de téléphone d'urgence Des pictogrammes des risques encourus** Le projet est en conformité avec les plus hauts standards des normes françaises et internationales et en accord avec la dernière version connue du projet d'arrêté ministériel ICPE. Les batteries seront notamment certifiées sous la norme UL 9540 A, et l'installation sera conforme aux normes NF C15 100, NF C13 200, NF C13 100 et NF EN IEC 61936-1

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)